

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est avisé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2018-26 en date du 26 novembre 2018, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de :

Création de l'Association Syndicale Autorisée de Cavanac et organisation de la consultation des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'ASA

du 17 décembre 2018 à 9H au 18 janvier 2019 à 17H inclus

A l'issue de cette procédure d'enquête publique et de cette consultation, le projet de création de l'ASA pourra être approuvé par le préfet de l'Aude. Monsieur René LEMPEREUR, officier de gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public (orales et/ou écrites) en mairie, lors des permanences suivantes :

Mairie	Dates	Horaires
Cavanac	17/12/18	9h à 12h
Palaja	09/01/19	14h à 17h
Couffoulens	18/01/19	13h30 à 16h30

Un exemplaire du dossier est déposé dans les mairies de Cavanac, Cazilhac, Couffoulens, Leuc, Palaja, Pomas, Preixan, Verzeille et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Il pourra y être consulté, aux heures et jours d'ouverture habituels des mairies.

Le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête et sera consultable sur le site des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr> . Un accès gratuit sera garanti par la mise à disposition du public d'un poste informatique à l'Accueil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), 105 Boulevard Barbès, 11000 Carcassonne.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra adresser par écrit, au commissaire enquêteur, à la mairie de Cavanac, Rue de la Mairie, 11570 Cavanac, ses observations ou les consigner sur le registre ouvert à cet effet.

Le public pourra faire parvenir ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : ddtm-direction-majsp@aude.gouv.fr. Elles seront jointes au registre d'enquête dans les plus brefs délais.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication, sous format « papier », des observations du public et du dossier d'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture auprès de la DDTM.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE (SUITE ET FIN)

CONSULTATION DES PROPRIETAIRES

L'arrêté d'ouverture d'enquête n°2018- 26 du 26 novembre 2018, auquel seront joints un projet de statuts et un imprimé d'adhésion ou de refus d'adhésion à la transformation, sera notifié aux propriétaires concernés au plus tard dans les cinq jours qui suivent le commencement de l'enquête.

Les propriétaires pourront ainsi se prononcer à l'issue de l'enquête sur leur décision d'adhérer ou non à la future association avant la date de l'assemblée constitutive.

Tout propriétaire qui n'a pas fait connaître son opposition au projet, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la date de l'assemblée constitutive prévue le 19 février 2019 à 17 heures à la mairie, rue de la Mairie, 11570 Cavanac, est réputé favorable à la création de l'association.